

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 juillet 2007
(convocation du 2 juillet 2007)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques,
Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel,
Mme BRUNET Françoise, Mme BURGIERE Karine, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CARTRON Françoise,
M. CASTEX Régis, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles,
M. CHAUSSET Gérard, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis,
Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice,
Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel,
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique,
Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE, M. FERILLOT Michel,
M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GOURGUES Jean-Pierre,
M. GRANET Michel, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel,
M. HOUDEBERT Henri, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-
DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita,
M. LAMAISON Serge, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues,
M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MERCIER Michel, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime,
M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain,
M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. PUJOL Patrick, M. QUANCARD Joël,
M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SARRAT Didier,
M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SEUROT Bernard, M. SIMON Patrick, M. SOUBIRAN Claude, M. TAVART Jean-Michel,
M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL Jean-Didier à Mme BRACQ Mireille (à cpter de 13 h 30)	M. DUTIL Silvère à Mme. KEISER Anne-Marie
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel	M. FAVROUL Jean-Pierre à M. FLORIAN Nicolas (à cpter de 13 h 30)
M. BOBET Patrick à Mme. PARCELIER Muriel (à cpter de 13 h 30)	M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain (à compter de 11 h 00)
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André	M. JUPPE Alain à Mme. WALRYCK Anne (à cpter de 13 h 30)
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain	M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
M. CANOVAS Bruno à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	M. LOTHAIER Pierre à M. SIMON Patrick
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CASTEL Lucien à M. BANAYAN Alexis	M. MARTIN Hugues à M.DUCHENE Michel (à compter de 10 h 30)
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max (à cpter de 13 h 30)	M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. CORDOBA Aimé à Mme CONTE Marie-Josée (à cpter de 13 h 30)	M. PUJOL Patrick à M.POIGNONEC (de 11 h 20 à 13 h 30)
Mme DARCHE Michelle à Mme PUJO Colette	Mme. TOUTON Elisabeth à Mme. VIGNE Elisabeth (à cpter de 13 h 30)
M. DUPRAT Christophe à M. MERCHERZ Jean (à cpter de 13 h 30)	M. VALADE Jacques à M. JUPPE Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2007 - Examen - Décisions - Adoption.

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

J'ai l'honneur de présenter à votre examen le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2007 de la Communauté.

Ce document récapitule :

1° - Les reports provenant de l'exercice précédent, qui apparaissent au compte administratif 2006 et comprennent les résultats de clôture et les restes à réaliser.

Pour le budget principal et les budgets annexes, il est tenu compte de la délibération 2007/0420 du 22 juin 2007 portant sur l'affectation des résultats de fonctionnement enregistrés à la clôture de l'exercice 2006.

2° - Les recettes et dépenses supplémentaires et nouvelles.

3° - Les mouvements d'ordre qui concourent à accroître le volume du budget sans influencer sur son équilibre.

Les tableaux ci-après récapitulent, par section, les masses des trois rubriques ci-dessus :

Au final, le budget supplémentaire 2007 se présente, en substance, comme suit :

tableau M. HAGET

Tableau M. HAGET

Tableau Jacques

Au final, le budget supplémentaire 2007 se présente, en substance comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
A - Résultat de clôture ⁽¹⁾	278.930.998,58	67.284.372,30
B - Restes à réaliser ⁽²⁾	206.837.857,66	306.000.853,63
C – Opérations nouvelles	4.322.029,32	73.454.399,07
TOTAL MOUVEMENTS REELS	490.090.885,56	446.739.625,00
D - Mouvements d'ordre	170.969.147,03	170.969.147,03
TOTAL	661.060.032,59	617.708.772,03
Excédent		43.351.260,56
TOTAL GENERAL	661.060.032,59	661.060.032,59

(1) Hors résultats des Régie Abattoir, Régie du SPANC et Régie des Restaurants Administratifs, soit 1.032.313,45 € en recettes et 332.681,84 € en dépenses.

(2) Hors restes à réaliser Régie Abattoir, Régie du SPAN et Régie des Restaurants Administratifs, soit 2.164,93 € en recettes et dépenses.

Il est à noter que l'excédent mentionné ci-dessus se répartit, par budget et par section, comme suit :

Budgets	Investissement		Fonctionnement	Total
	Provisions	Résultat en attente d'utilisation	Résultat en attente d'utilisation	
Budget Principal	8.004.053,62	6.053.240,00	0,00	14.057.293,62
Restaurants administratifs		379.067,58		379.067,58
Assainissement	242.105,00	0,00	0,00	242.105,00
Transports	4.791.784,60	10.724.690,00	0,00	15.516.474,60
Parcs de Stationnement	0,00	4.275.422,63	0,00	4.275.422,63
Abattoir	0,00	5.682.783,61	0,00	5.682.783,61
Crématorium	0,00	1.238.273,35	301.567,98	1.539.841,33
SEPF	0,00	30.026,14	0,00	30.026,14
Réseau de Chaleur	0,00	45.422,94	621.064,17	666.487,11
Lotissements	0,00	75.221,10	256.959,54	332.180,64
ZAC	0,00	0,00	0,00	0,00
ZAC du Tasta	0,00	0,00	0,00	0,00
ZAC des Quais	0,00	0,00	0,00	0,00
Eau Industrielle	0,00	507.471,06	122.107,24	629.578,30
TOTAL	13.037.943,22	29.011.618,41	1.301.698,93	43.351.260,56
% dans total par rubrique	30,08 %	66,92 %	3,00 %	100,00 %

Ceci ayant été exposé, il convient de préciser qu'un certain nombre de propositions figurant dans ce document budgétaire nécessitent d'être formellement actées dans la présente délibération par le Conseil de Communauté. Il s'agit des propositions suivantes :

Au budget annexe Abattoir

→ L'attribution par le budget principal, comme le principe a été arrêté dans le cadre de la délibération n° 2007/0420 du 22 juin 2007 d'affectation des résultats du compte administratif 2006, d'une nouvelle subvention de fonctionnement à l'activité « Abattoir » de la Communauté Urbaine en vue d'assurer le financement du déficit d'exploitation constaté au terme de l'exercice 2006 au niveau des comptes de la Régie à simple autonomie financière.

Ce déficit devrait normalement être reporté à la section de fonctionnement de l'exercice N+2 comme les instructions budgétaires et comptables en donnent la possibilité et il apparaît indispensable, au regard des problèmes de trésorerie que ne manque pas de créer dans les comptes de la régie une telle insuffisance de financement et du caractère irréaliste de la répercussion de ce déficit sur les opérateurs du service (332.681,04 €/4.000 tonnes = 83,17 € la tonne), que notre Etablissement éponge ce déficit, dès le présent exercice, par l'octroi d'une nouvelle subvention versée dans le respect des dispositions prévues au 1^{er}) de l'article L-2224-2 du code général des collectivités territoriales.

Au budget annexe Transports

→ L'attribution par le budget principal, dans le respect des articles 7 et 15 de la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982, d'une subvention d'équipement, arrondie à 29.300.000 €, affectée au financement de la réalisation de la 2^{ème} phase du Tramway comme suit :

* 1.000.000 €	à l'acquisition de terrains nus
* 9.000.000 €	aux infrastructures et aménagements urbains
* 10.000.000 €	aux équipements divers
* 100.000 €	à l'atelier dépôt
* 8.200.000 €	à l'acquisition de matériel roulant
* 1.000.000 €	aux frais de maîtrise d'oeuvre

L'octroi de cette subvention peut être financée, d'une part, par les économies (6,107 M€) réalisées en 2006 sur la prévision de subvention d'exploitation qui devait être versée par le budget principal au budget annexe transport et, d'autre part, à partir de l'économie de TVA de l'ordre de 8,29 M€ que notre Etablissement a réalisé au titre de cette même année car depuis cet exercice, il n'a plus, précisément, de TVA à acquitter à l'Etat sur cette subvention, sur la DGD transports scolaires et sur le versement transport à la suite d'arrêts rendus le 6 octobre 2005 par la Cour de Justice des Communautés Européennes qui a déclaré des dispositions fiscales nationales non conformes à la législation européenne.

Le crédit de 14.397.000 € (porté, en réalité, à 14.477.811 € pour verser au budget annexe transports un montant de subvention arrondi à 29.300.000 €), prélevé sur l'excédent d'actif dégagé au budget principal dans le cadre du compte administratif 2006 peut, en outre, être abondé par l'affectation au budget annexe transports du montant de la TVA versée à tort

par notre Institution au titre des années 2004 et 2005 (14.822.189 €), TVA que l'Administration Fiscale vient de rembourser à notre Etablissement à la suite d'une réclamation contentieuse.

Les reprises annuelles de quote-part de cette subvention qui seront ensuite effectuées en recettes d'exploitation du budget annexe transports selon le rythme d'amortissement des investissements subventionnés permettront ainsi d'atténuer la charge importante des dotations aux amortissements qui seront à constater chaque année dans ce budget pour les investissements du Tramway.

Au budget principal

→ La remise au budget principal par le budget annexe Parcs de Stationnement pour la valeur nette comptable apparaissant au 31 décembre 2006 dans le compte de gestion tenu par le Receveur des Finances pour ce dernier budget annexe (3.651.373,74 €) de l'ancienne emprise du parc de stationnement désaffecté de Saint-Pierre-Les Quais, emprise concernée par l'opération d'aménagement des Quais.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil de Communauté

* Après avoir entendu le rapport de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté, sur le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2007 de la Communauté Urbaine de Bordeaux,

* Après avoir pris connaissance du Code Général des Collectivités Territoriales,

* Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 rénovée applicable depuis le 1^{er} janvier 2006,

* Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 et de ses instructions dérivées (M 43 pour l'activité Transports),

* Vu la délibération 2001/1006 du 9 novembre 2001 arrêtant les modalités de vote du budget à compter du 1er janvier 2002 pour les budgets appliquant l'instruction budgétaire et comptable M14,

* Vu la délibération n°2005/0937 du 16 décembre 2005 optant pour le régime prévoyant, pour les budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M14, la budgétisation totale des provisions,

* Vu la délibération n° 2007/0418 du 22 juin 2007 adoptant le compte de gestion pour l'exercice 2006 présenté par le M. le Receveur des Finances de la Communauté,

* Vu la délibération n° 2007/0419 du 22 juin 2007 adoptant les résultats du compte administratif pour l'exercice 2006 à reprendre au budget supplémentaire 2007,

* Vu la délibération n° 2007/0420 du 22 juin 2007, d'affectation des résultats apparaissant au compte administratif 2006,

* Vu la délibération n° 2006/0883 du 22 décembre 2006 révisant les Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) de la 2^{ème} phase du Tramway,

* Vu la délibération n° 2006/0339 du 19 mai 2006 ad optant les Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) révisés pour la 1^{ère} phase du Tramway,

* Vu la délibération n° 2006/0882 du 22 décembre 2006 décidant de mettre en œuvre la procédure AP/CP pour une liste de projets importants du budget principal de la Communauté.

Après que M. le Président ait vérifié que le quorum était bien acquis et que le Conseil de Communauté a bien délibéré sur le fait :

- 1^o) – d'autoriser l'attribution par le budget principal, dans le respect des dispositions prévues au 1^{er}) de l'article L 2224-2 du C.G.C.T. d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 332.681,04 € au budget annexe Abattoir en vue du versement de cette somme au budget de la Régie à simple autonomie financière pour financer son résultat déficitaire enregistré au titre de l'exercice 2006 avec inscription des crédits :
 - au budget principal, en dépenses de la section de fonctionnement, au chapitre 67, à l'article 67441, s/fonction 92,
 - au budget annexe Abattoir, en recettes de la section de fonctionnement, au chapitre 77, à l'article 774, et en dépenses, au chapitre 67, à l'article 6743.

- 2^o) – d'autoriser l'attribution par le budget principal, dans le respect des dispositions prévues aux articles 7 et 15 de la loi d'orientation des Transports Intérieurs (Loti) du 30 décembre 1982, d'une subvention d'investissement d'un montant de 29.300.000 €, au budget annexe Transports, pour financer une partie des travaux de réalisation de la 2^{ème} phase du Tramway, subvention répartie comme indiqué plus avant, avec inscription des crédits :
 - au budget principal, en dépenses de la section d'investissement, au chapitre 204, à l'article 204164, s/fonction 8150,
 - au budget annexe Transports, en recettes de la section d'investissement, au chapitre 13, à l'article 13150002.

- 3^o) – d'autoriser la remise par le budget annexe Parcs de Stationnement au budget principal pour sa valeur nette comptable au 31/12/2006 telle qu'elle ressort des éléments du compte de gestion tenu par le Receveur de la CUB, soit 3.651.373,74 € de l'ancienne emprise du parc désaffecté « Saint-Pierre-Les Quais », emprise concernée par l'opération d'aménagement des Quais à Bordeaux.

4°) – d'approuver, chapitre par chapitre, et selon le détail reproduit ci-dessus, le projet de budget supplémentaire 2007 de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

5°) – d'arrêter les grandes masses du budget supplémentaire comme suit :

LIBELLES	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	491.849.283,63	533.898.845,26	414.008.482,28	394.081.772,53	77.840.801,35	139.817.072,73
Section de fonctionnement	125.859.488,40	127.161.187,33	32.731.142,72	96.009.113,03	93.128.345,68	31.152.074,30
TOTAUX	617.708.772,03	661.060.032,59	446.739.625,00	490.090.885,56	170.969.147,03	170.969.147,03
EXCEDENT	43.351.260,56		43.351.260,56			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	661.060.032,59	661.060.032,59	490.090.885,56	490.090.885,56	170.969.147,03	170.969.147,03

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. HENRI HOUDEBERT

?